

COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 1^{er} octobre 2024

Délibération 2024_10_30

Objet: Approbation du procès-verbal du 6 juin 2024

Le premier octobre deux mille vingt-quatre, à neuf heures et trente minutes, à Vertou et en visioconférence s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 12 (pour 18 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix); Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix); Mme Christine CHEVALIER (2 voix); M. Yannick BENOIST (1 voix); M. Claude CAUDAL(1 voix); M. Jean CHARRIER (1 voix); M. Thierry COIGNET (1 voix); M. Olivier DEMARTY (1 voix); M. Jean-Michel EMPROU (1 voix); M. Roger GUYON (1 voix); M. Jacques MONCORGER (1 voix); M. Luc NORMAND(1 voix).

Absents représentés: 5 (pour 13 voix)

M. Jean-Claude LEMASSON (4 voix) donne pouvoir à M. Jean CHARRIER; M. Éric PROVOST (3 voix) donne pouvoir à M. Olivier DEMARTY; M. Jean-Luc SÉCHET(3 voix) donne pouvoir à M. Jean-Sébastien GUITTON; M. Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET; M. Luc NORMAND(1 voix) donne pouvoir à M. Claude CAUDAL.

Absents excusés:

M. Jean-Pierre BRU; M. Christophe DOUGÉ; Mme Sylvie GAUTREAU; M. Daniel GUILLÉ; M. Jacques ROBERT; M. Rémy ORHON.

Assistaient également :

Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE); M. Florian HASCOËT (Responsable du pôle administratif); Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI).

Nombre de votants: 17 (dont 5 pouvoirs) pour un total de 31 voix

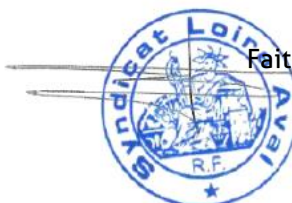
Secrétaire de séance : Thierry COIGNET

EXPOSÉ DES MOTIFS

Après avoir résumé brièvement le procès-verbal de la réunion du 6 juin 2024, le Président invite les membres à faire part de leurs éventuelles remarques ou demandes de modifications du document.

Après en avoir délibéré,

le comité syndical à l'unanimité adopte le procès-verbal de la réunion du 6 juin 2024, annexé à cette délibération.



Fait à Vertou, le 1^{er} octobre 2024
Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON